

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2018

**Présents** : MAITRE Jean-Louis, SIMERAY Josiane, BURON Nicole, AUCLAIR Daniel, JOBEZ Lucie, ROBELIN Anthony, VINCENT Jean-Louis, GUICHARD Bruno, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud,

**Excusés** : PARIS Gabriel, LAMBHEY Dominique, TURIN Christian, CLERC Jean Philippe, TOURNIER Laurence

**Secrétaire de séance** : GUERIN Arnaud

### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et demande d'inverser les points 6 et 7.

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour ainsi modifié.

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 22 décembre 2017
- 3 Revue des décisions
- 4 Compte rendu des réunions
- 5 Délibération fixant le prix de vente des couronnes de chêne
- 6 Délibération : plan de financement du dossier d'accessibilité (mairie et école maternelle)
- 7 Délibération : demande de subvention DETR (mairie et école maternelle)
- 8 Travaux
- 9 Cimetière
- 10 Urbanisme
- 11 Informations diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10	0	0

### 2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 22 décembre 2017

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10		0	0

### 3) REVUE DES DECISIONS

#### 4) COMPTE RENDU DES REUNIONS

##### 17/01/2018 : réunion eau et assainissement

Rappel de la loi, point sur évolutions, présentation de la démarche du cabinet d'étude.

##### 18/01/2018 : commission tourisme

Présentation des projets d'investissement : base de loisirs de Desnes, aires de camping-car de Domblans et Bletterans, plan de gestion de la randonnée pour 2018, Jura Faune : création d'une plate-forme et belvédère, application mobile. Voie Verte.

##### 25/01/2018 : Conseil Communautaire CCBHS

Indemnité au comptable versé à 50 % du taux pour 2017. Délibération sur les heures d'ouverture des accueils de loisirs et modalités d'inscriptions. Renouvellement de la convention de financement de 25 000 € pour 3 années, création d'une convention pour l'animation culturelle avec l'ADLCA avec un montant de 3 100 €. Délibération sur le financement et la composition des COPIL NATURA 2000 de la Bresse jurassienne et des reculées de la Haute Seille. Affaire du Clos Bacchus, achat de terrain pour la boulangerie de Chaumergy, point sur l'extension de la maison médicale de Bletterans, retrait de la commune de Baumeles-Messieurs de la communauté de communes de Bresse Haute Seille.

### 5) DELIBERATION FIXANT LE PRIX DES COURONNES DE CHENES

Monsieur le Maire explique que pour la vente de couronnes de chênes il convient de prendre une délibération spécifique concernant le tarif de vente. Il précise que le fonctionnement pour l'estimation sera reconduit à l'identique de l'année 2017. Les couronnes attribuées lors de l'inscription seront estimées et

stérées après le façonnage. Il rappelle également que celles-ci ne font plus partie des feux de bois alloués aux affouagistes.

<b>Délibération N°01/26/01/2018</b>	<b>Date : 26/01/2018</b>
Vu les explications données par M. le Maire Vu l'obligation de délibérer spécifiquement sur la vente des couronnes de chênes pour 2018/2019	Le conseil, après avoir délibéré décide de fixer le prix des couronnes de chênes à 4.30€ le stère pour 2018/2019 Précise que le taux de TVA appliqué est de 20 % Fixe une session de vente aux particuliers organisée par le technicien de l'ONF Précise les modalités d'estimation et de vente. Les couronnes seront attribuées après l'inscription et la vente se fera après façonnage suivant l'évaluation du nombre de stères effectifs.

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10	0	0

#### 6) PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER D'ACCESSIBILITE (mairie école maternelle)

Monsieur le Maire explique que pour faire les travaux d'accessibilité de l'école maternelle et de la mairie il a été décidé de faire appel au cabinet d'architecture Cartallier qui avait suivi le dossier ADAP de la commune et du SIVOS. Ce cabinet a été mandaté et fait une proposition comprenant les différents relevés topographiques et topométriques, les études de faisabilité et les participations des bureaux d'études annexes pour un montant de 13 700€ HT.

Monsieur le Maire présente le nouveau dossier comprenant l'état des lieux et les travaux projetés ainsi que la nouvelle estimation financière pour la mise en conformité de l'accessibilité de l'école maternelle et de la mairie pour un montant de 63 100€ HT

<b>Délibération N° 3/26/01/2018</b>	<b>Date 26/01/2018</b>
Vu les explications données, Vu la proposition faite	Le conseil municipal accepte à l'unanimité la nouvelle proposition d'Avant Projet Sommaire pour un montant de 15 100€ HT pour la mairie et de 48 000 € HT pour l'école maternelle et de 13 700 € HT pour la maîtrise d'oeuvre soit 76 800 € HT

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10	0	0

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement qui découle de ces deux décisions.

<b>Délibération N° 3/26/01/2018</b>	<b>Date 26/01/2018</b>
Vu les explications données, Vu la présentation financière	Le conseil municipal accepte à l'unanimité la nouvelle proposition de financement telle que présentée et s'élevant à 76 800 € HT

#### 7) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Mr le Maire explique que le dossier concernant l'accessibilité de la mairie et de l'école maternelle a été déposé en préfecture dans les délais requis mais qu'il est nécessaire que le conseil délibère à ce sujet.

<b>Délibération N°4 26/02/2018</b>	<b>Date 26/02/2018</b>
Vu les explications données lors de la présentation des différents éléments du projet d'accessibilité mairie école maternelle Vu la présentation financière faite,	Le conseil municipal après avoir délibéré mandate Mr le Maire pour le dépôt d'un dossier de demande de DETR au taux de 40 % pour un montant de 76 800 € HT de travaux.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10	0	0

## 8) TRAVAUX

M. le Maire fait un point sur les travaux en cours et sur les décisions prises en conseil d'adjoint à ce sujet. Concernant la salle polyvalente : les travaux sont dans les délais, les nouvelles fenêtres ont été posées avec beaucoup de soin évitant des reprises coûteuses des anciens éléments. Les travaux d'électricité sont en cours et les plaquistes vont pouvoir intervenir. Le choix du lettrage indiquant la salle polyvalente a été fait. Il intègre le logo de la commune.

Concernant les travaux de l'ancien bâtiment de la poste des erreurs concernant l'alimentation en eau et des modifications pour permettre l'accès aux éléments d'entretiens ont perturbé la vie des locataires et retarder la fin de cette partie. Quand le temps sera plus clément les travaux de voirie viendront finaliser ces deux opérations courant mars.

Les employés municipaux posent les panneaux d'indication de services qui avaient été commandés pour finir la signalisation des différents bâtiments ou services.

Concernant la salle des fêtes suite au passage du thermicien et à la présentation qui a été faite le conseil d'adjoint a décidé de reporter les travaux d'une année pour permettre d'intégrer les travaux de la petite salle, le renforcement de l'isolation de cette dernière et déposer un nouveau dossier DETR sur le complément et enfin pour voir si ces derniers ne peuvent pas bénéficier d'une aide de la région dans le cadre des économies d'énergies.

En février les contacts seront repris avec l'OPH pour le lotissement. Monsieur le Maire souhaiterait intégrer une ou deux personnes supplémentaires dans le suivi de ce dossier.

## 9) CIMETIERE

M. le Maire informe le conseil de l'avancement des travaux :

La réfection du mur est terminée, il reste le décapage des piliers et de la partie non refaite. Les contacts ont été repris avec le maître d'œuvre en ce qui concerne les aménagements intérieurs et le marché va être lancé courant semaine prochaine. Le suivi de ce dossier restera de la responsabilité de Monsieur Daniel Auclair et du groupe de travail cimetière.

Nous avons reçu de la part de la préfecture des remarques concernant le règlement du cimetière. Mr le Maire en fait lecture au conseil pour les intégrer au règlement et le reposer à validation à la préfecture.

Il convient de ne citer que les articles L2213-7 et suivants et les articles R223-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

### Chapitre 3 inhumation

Il convient de remplacer dans l'article 5 la phrase « les emplacements sont de 2m40 par 1m40 comprenant un passage minimum non définis dans tous les sens (inter tombes) par la phrase suivante : « les emplacements sont de 2m40 par 1m40 distantes les unes des autres au maximum de 30 à 40 cm sur les côtés et de 30 à 50 cm à la tête et aux pieds »

### Chapitre 4 exhumation :

Dans l'article 3 il convient de remplacer les exhumations ont lieu le matin et devront être terminées à 9 heures par les exhumations seront réalisées soit en dehors des heures d'ouverture du cimetière au public, soit durant les heures d'ouverture, dans une partie du cimetière fermée au public»

Dans l'article 5 remplacer la phrase « le maire ou son représentant assiste à l'opération et dresse un procès-verbal de constat » par la phrase : « le maire ou son représentant peuvent assister, en tant que de besoin, à toute autre opération consécutive aux décès. En conséquence les autorités administratives peuvent choisir d'y avoir recours pour qu'une opération funéraire soit surveillée, y compris à la demande des familles. »

### Chapitre 5 :

Pour les concessions perpétuelles il conviendra de viser, dans cette partie, les articles L2223-17 et R2223-12 et suivants du CGCT relatifs à la reprise des concessions en état d'abandon.

<b>Délibération N° 6/ 26 01/2018</b>		<b>Date 26/01/2018</b>		
Vu les remarques faites par la préfecture		Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'intégrer les modifications demandées par la préfecture et de valider cette nouvelle mouture.		
Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	10	10	0	0

10) **Urbanisme**

**Déclarations de travaux déposés :**

JANEZ Sébastien – 560 rue du bois Touffu – ouverture fenêtres - grenier

**Permis de construire déposés :**

GUERIN Arnaud – 800 rue de l’Haut, le Vernois - garage

11) **Questions diverses**

Monsieur la Maire informe les conseillers du devis de travaux sylvicoles qui lui a été transmis concernant des travaux de plantation de 1000 chênes et 300 érables et des travaux de nettoyage, de cloisonnement et de dégagement de plantation pour un montant de 17 218.85€ TTC. Il a signé ce devis qui est conforme aux travaux de régénération de la forêt.

M. le Maire et Monsieur Pascal Febvre Président du SIVOS expliquent la démarche qu’ils ont faite pour éviter le regroupement de l’école maternelle et de l’école élémentaire sous une seule direction ce qui à terme risque de faciliter les fermetures de classe, mais aussi renie la spécificité de l’école maternelle et la nécessaire spécialisation de l’encadrement entre la maternelle et l’élémentaire.

Il informe aussi le conseil des comportements des enfants dans les bus et des difficultés à faire respecter les règles de sécurité. Une réunion devra avoir lieu sur ce thème pour sensibiliser tout le monde et chercher des solutions.

Monsieur le Maire porte à connaissance du conseil les communes nouvelles créées dans le département

ARLAY : Arlay / St Germain les Arlay

LACHAILLEUSE : Arthenas/Essia/ Saint Laurent la Roche/Varessia

LES TROIS CHATEAUX : l’Aubépin/Chazelles/Nanc les St Amour

TRENAL : Trenal Mallerey

VAL SONNETTE : Bonnaud Grusse/ Vercia/Vincelles

VINCENT FROIDEVILLE

TROPHEE des Maires : Monsieur le Maire expose que cet évènement est à nouveau lancé par le progrès et l’association des maires. Il présente cette opération et demande au conseil si une action de la commune pourrait être présent par exemple la réfection de la maison de l’Haut, le Fablab.

M. le Maire fait part du courrier et de la proposition du CPIE pour l’opération Coin Nature qui pourrait peut être permettre d’aménager certains espaces de façon originale et les rendre plus attractif pour les habitants.

Bruno et Lucie

Conseil Municipal de jeunes : Lucie, Dominique, Nicole, Jean-Louis, Bruno.

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE